

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2014**

Délibération  
n° 2014.11.125.B

**Remplacement des  
menuiseries du  
bâtiment de la STGA  
dans le cadre des  
travaux d'économie  
d'énergie : avenant  
n°2**

**LE VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 novembre 2014**

**Secrétaire de séance** : Bernard CONTAMINE

**Membres présents** :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Yannick PERONNET à Denis DOLIMONT, Jacques PERSYN à Michel GERMANEAU, Xavier BONNEFONT à François NEBOUT

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Gérard DEZIER

**Absent(s)** :

Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, Xavier BONNEFONT

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2014**

**DELIBERATION  
N° 2014.11.125.B**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /  
ENVIRONNEMENT ET TOURISME

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**REMPLACEMENT DES MENUISERIES DU BATIMENT DE LA STGA DANS LE CADRE DES  
TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE : AVENANT N°2**

Par délibération n° 109 B du 27 juin 2013, le bureau communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché pour le remplacement des menuiseries du bâtiment de la STGA dans le cadre des travaux d'économies d'énergie. Un marché a été conclu avec la société VERRESPACE sise 760 rue de la Génoise -ZAC les Montagnes – 16430 CHAMPNIERS.

Le marché d'un montant total HT de 323 901,78 € est décomposé comme suit :

- Tranche ferme : remplacement des menuiseries et traitement des murs rideaux des bureaux pour un montant de 186 818,49 € HT
- Tranche conditionnelle n° 1 : remplacement des menuiseries et traitement des murs rideaux des ateliers, logements et autres locaux pour un montant de 89 843,23 € HT
- Tranche conditionnelle n° 2 : remplacement de la verrière du hall d'entrée pour un montant de 47 240,06 € HT

Les tranches conditionnelles n'ont pas été affermies.

Par délibération n° 66 B du 19 juin 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 ayant pour objet de prolonger le délai d'exécution de la tranche ferme d'un mois et demi en raison du délai de fabrication des panneaux pleins du bardage. Cet avenant n'a eu aucune incidence financière.

Aujourd'hui, il convient de passer un avenant n°2, afin de remplacer certains stores initiaux par des stores mieux adaptés à la configuration des bureaux du service informatique qui ne facilitaient pas le travail sur multi-écrans. C'est pourquoi, il est apparu judicieux d'y installer des stores en toile. Il en résulte une dépense supplémentaire de 8 367,63 € HT y compris la pose des stores.

Compte tenu de la date de livraison de ces stores, la date de réception des travaux de la tranche ferme doit être reportée du 30 septembre 2014 au 15 décembre 2014.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 5 novembre 2014,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°2 au marché pour le remplacement des menuiseries du bâtiment de la STGA dans le cadre des travaux d'économie d'énergie relatif au remplacement de certains stores initiaux au sein du service informatique, pour un montant de 8 367,63 € HT.

Le présent avenant fait passer le montant du marché (tranche ferme) de 186 818,49 € HT à 195 186,12 € HT ce qui représente une augmentation de 4,48 %.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabien GODICHAUD en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget transports – article 2313

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>03 décembre 2014</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>03 décembre 2014</b>